

# SOLIDARITÉ, TRAVAIL, GLOBALISATION

Laurent BAZIN, Bernard HOURS, Monique SELIM

Si les termes de protection sociale et de travail désignent des objets relativement précis pour les diverses disciplines des sciences sociales et économiques, la notion de solidarité se révèle plus incertaine et confuse dans ses usages différents. Derrière l'idée de solidarité — fortement idéologique — on repère deux grands ensembles de significations : l'échange, le lien et la cohésion sociale d'un côté, selon une perspective anthropologique et sociologique, le flux et la redistribution de l'autre, dans une logique économique. Catégorie extrêmement large où s'inclut la protection sociale, la solidarité mérite donc d'être problématisée, hors de toute opposition entre des types de société différents.

C'est pourquoi on propose dans un premier temps une brève mise en perspective sur les modes d'appréhension des phénomènes dits de solidarité. L'anthropologie — au sein de laquelle la solidarité ne constitue pas une question identifiée comme autonome parce qu'elle se fonde dans l'analyse des échanges économiques, rituels, sociaux, de la parenté, du pouvoir, etc. — semble de ce point de vue une grille de lecture opératoire.

C'est le développement du salariat dans le cadre de l'industrialisation de l'Occident qui a fait émerger la question sociale, c'est-à-dire la nécessité de la prise en charge par les actifs d'un ensemble d'inactifs, dont ceux aux capacités de travail altérées par les accidents, la maladie, la vieillesse ou la privation d'emploi, ainsi que leurs propres dépendants. Dans cette conjoncture, la solidarité est liée à la reproduction d'une organisation socio-économique donnée, qui est fondée sur la vente d'une force de travail en voie de devenir centrale et d'être extraite des autres composantes des rapports sociaux.

Si le rapport actifs/inactifs se pose pour toute société dans sa viabilité, l'exercice de ce qu'on appellera à tort ou à raison « solidarité » ne peut se mettre en œuvre dans le seul cadre d'une rationalité économique apparente qui concevrait l'acteur à travers une prééminence de sa valeur productive. On en donnera un exemple moins paradoxal qu'il n'y paraît : le *sâti*, soit l'obligation pour les veuves hindoues de suivre dans la mort (par crémation) leur conjoint décédé, est une modalité stricte de la solidarité : la « solidarité » avec le mort domine la solidarité avec les vivants (les enfants) et surtout la solidarité de la société à l'égard de l'individu devenu mineur et gênant. La capacité de travail de la veuve, jugée sans intérêt, est immolée avec elle et la prise en charge des enfants revient au groupe de parenté de leur propriétaire masculin. Cet exemple illustre le fait que le statut hiérarchique des acteurs dicte les formes de solidarité (éventuellement l'élimination radicale de ceux envers lesquels la solidarité serait supposée s'exercer) à partir des valences symboliques que la société sélectionne. À l'inverse du *sâti*, alors que, par exemple, des veuves africaines se voient toujours confiées au frère de leur époux décédé (par le lévirat), la « solidarité » à l'égard des veuves d'ouvriers en France a donné naissance à une part importante de la protection sociale, dans ses formes originelles mutualistes ou du paternalisme patronal.

Cet exemple montre également qu'il serait nécessaire de problématiser l'idée de solidarité à l'aune des rapports de sexe/genre qui sont une forme centrale de hiérarchisation, ce qui suppose également de ne pas prendre comme entité d'une solidarité automatique ni le « ménage », ni la cellule familiale, ni le groupe de parenté restreint ou élargi, traversés par définition par le rapport actifs/inactifs et par l'inégalité, ainsi que l'extraction du travail gratuit et l'exploitation. Plus largement, toute unité sociale arbitrairement définie comme catégorie d'analyse (sociologique, économique, démographique) doit être appréhendée dans l'ensemble des rapports hiérarchiques et statutaires qui la constituent au plan interne et externe. L'organisation de la circulation de biens au sein de groupes « solidaires » extrait de manière générale son sens et sa viabilité économique à la fois de leur agencement interne et d'un enchaînement qui les situe dans l'ensemble articulé que compose toute société.

### **Solidarité : comptabilité, statuts, dépendances**

Un très rapide examen des conceptualisations anthropologiques de l'économie permettra de relire les constructions latentes de la solidarité dans l'histoire de la discipline afin d'en faire ressortir les dimensions essentielles. Cet effort d'explicitation tente de replacer la réflexion

actuelle, concernant les contraintes de la globalisation sur la protection sociale, dans le cadre d'une histoire large des idées et des réalités qu'elles sont censées représenter. Jusqu'à une période relativement récente, l'anthropologie s'est cependant désintéressée des sociétés industrialisées (n'examinant par exemple les sociétés européennes qu'à travers leurs marges rurales ou nomades, et par le biais d'une folklorisation préalable), s'obligeant de la sorte à fonctionner sur une logique binaire, réintroduisant en permanence une rupture entre deux types de sociétés appréhendées dans un jeu de miroirs. Dans le contexte intellectuel longtemps structuré par cette dichotomie aujourd'hui obsolète, les formes d'échange, d'accumulation et de circulation des biens et des richesses au sein des sociétés lointaines ont été conçues en regard et en opposition à l'échange marchand, dans le prisme du don et de la réciprocité, encadré très souvent par les rapports de parenté et les édifices lignagers.

Le travail que Marcel Mauss<sup>1</sup> a consacré au don y trouve à la fois ses sources d'inspiration et ses limites. Les sociétés occidentales y sont considérées sans grandes nuances comme des sociétés où la circulation marchande a remplacé toute autre forme d'échange et est supposée miner une cohésion sociale dont le seul espoir de sauvegarde résiderait (la conjoncture est celle des années vingt) dans un retour à la charité des riches et dans les prémisses de la protection sociale, l'une et l'autre devant réimplanter les principes du don « gratuit » et de la solidarité.

La globalisation économique, dans les réactions et les résistances conscientes ou inconscientes qu'elle suscite, ravive aujourd'hui très fortement cette dichotomie, redonnant à la « solidarité » et à la gratuité une valeur d'emblème. Il en résulte, autant dans le sens commun que dans nombre de prémisses scientifiques, la permanence d'une mythification du don par référence au marché. Le don est appréhendé alors soit comme une gratuité absolue, soit comme une forme rationnelle d'attente de bénéfice : dans ces deux cas, il est perçu comme un échange supposant l'égalité des partenaires. Rappelons cependant que le don implique la dette, comme le contre-don, et qu'il suppose toujours des positions hiérarchiques à négocier, affirmer, renverser, transformer ou consolider. C'est donc l'antithèse de la solidarité au sens d'une réciprocité sans intérêt telle qu'on peut l'imaginer dans un monde de la marchandise. L'assistance sociale, comme le développement du don associatif, mettent aujourd'hui en scène avec évidence et insistance cette axiomatique hiérarchique avec une nette tendance, d'une part, à se transnationaliser et, d'autre part, à

---

1. Marcel MAUSS : « Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » [1923-1924] in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950.

circonscrire des groupes, catégories ou communautés cibles. Dans un cas comme dans l'autre, les « exclus » de la globalisation sont ainsi clairement désignés aux yeux de tous.

Dans la littérature anthropologique, le terme de solidarité n'apparaît donc pas comme une notion repérable en tant que telle. Son occurrence doit être recherchée à travers l'examen des systèmes de production différentielle (division du travail) et de répartition/redistribution des ressources ou des richesses qui fondent et se fondent sur les catégories d'acteurs, entendues dans leur sens le plus général. La question des liens que l'organisation de la production et de la circulation des biens entretient avec la définition des groupes sociaux d'une part, avec la distribution de l'autorité et du pouvoir d'un autre côté, avec les registres du symbolique, du sacré et de l'idéologique en troisième lieu, n'apparaît véritablement comme une problématique anthropologique qu'avec le développement progressif d'une anthropologie économique divisée en différents courants, notamment substantivistes (selon la terminologie inaugurée par Karl Polanyi)<sup>2</sup> ou néomarxistes.

La réflexion engagée par Mauss en constitue un jalon essentiel. Il interprétait le couple don/contre-don en regard d'une triple obligation donner-recevoir-rendre et en soulignait le caractère agonistique. Concluant que cette forme d'échange impliquait « la totalité des institutions sociales », il n'insistait pas, cependant, sur l'institution particulière des divisions et subdivisions internes à chacune des sociétés (clans, tribus, lignages, etc.)<sup>3</sup>, considérées *de facto* comme des unités sociales solidaires dans l'échange. Celles-ci, dont l'existence même est conditionnée par les rivalités de dons, impliquent néanmoins une « économie politique » interne fondée sur l'extorsion de surplus et la concentration des richesses. C'est sur ce dernier point en particulier que se sont par la suite penchés d'un côté Karl Polanyi et les tenants du substantivisme, et de l'autre l'anthropologie marxiste.

Karl Polanyi entreprend en effet d'examiner et de caractériser plus précisément les différentes formes de l'échange et leurs rapports aux institutions sociales, politiques ou religieuses dans lesquelles elles s'incluent. Il différencie en particulier trois modèles de ce qu'il désigne

---

2. Un troisième courant, l'anthropologie économique formaliste lancée dès les années 1930 avec R. Firth, se présente comme une extension aux sociétés non capitalistes de l'économie classique, fondée sur la théorie de la rareté et le postulat de l'acteur rationnel maximisant son profit individuel. Par hypothèse, elle laisse peu de place à une problématisation de la solidarité.

3. En particulier à propos du *powlatch* dans le Nord-Ouest américain ou de la *kula* mélanésienne.

comme des formes d'intégration du système économique<sup>4</sup>. Au côté de l'échange (par exemple marchand), la réciprocité implique l'existence de groupes sociaux occupant une position symétrique, tandis que la redistribution se caractérise par des mouvements d'appropriation en direction d'un centre puis de répartition opérée par ce centre : elle suppose donc l'existence préalable d'un centre, qu'il s'agisse de souverains, de prêtres ou encore de chefs de village, de lignage ou de famille, etc. Notons que l'un des rôles classiquement attribués à l'État se voit ainsi réinscrit dans ce dernier modèle. Par ailleurs, la méthode que Polanyi et son équipe se fixent pour identifier les systèmes économiques propres à chaque société — et où s'insèrent les formes de la solidarité — consiste à analyser chacun d'eux comme une combinaison de ces trois modèles : ces combinaisons se produisent parallèlement, à des niveaux et dans des secteurs différents de l'économie, de sorte qu'il est souvent impossible, selon Polanyi, de considérer l'une de ces formes d'intégration comme dominante (ce qui nourrira les polémiques sur le caractère plus ou moins déterminant conféré à l'économie). Un des tournants décisifs dans ce type de méthode de description est que ce ne sont plus les sociétés qui sont classées et ordonnées (à la manière des différentes théories de l'évolution), mais le mode d'existence de l'économie dans les diverses sociétés qui est conçu comme une combinaison résultant de l'encastrement du procès économique dans un ensemble articulé d'institutions. Cette proposition — dont Maurice Godelier a, le plus, tenté de tirer les conséquences, dans une interprétation mêlant le marxisme au structuralisme<sup>5</sup> — invite à considérer de façon générale tout procès économique, non comme un enchaînement continu d'opérations ayant le profit pour finalité, mais comme la résultante de procès partiels dont la cohérence relève de la logique interne des différentes institutions dans lesquelles ils prennent place.

La lecture de Polanyi, à son tour, a fortement influencé l'anthropologie marxiste, dont les terrains de prédilection étaient africains : elle ouvrait la voie en effet à un examen approfondi des rapports de parenté, considérés triplement sous l'angle de l'organisation de la production, de la consommation et des échanges internes et externes<sup>6</sup>. Si on laisse de côté les débats et les excès concernant la

---

4. In Karl POLANYI & Conrad ARENSBERG (ed.) : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*. Paris, Larousse, 1975.

5. Maurice GODELIER : *L'idéal et le matériel*, Paris, Livre de poche, 1982.

6. Jean-Marc GASTELLU : « Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? », *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, XVII, 1-2, 1981 : 3-11.

recherche d'une détermination par l'économique, soit le postulat d'une causalité unilinéaire, il faut souligner l'attention accordée, par Claude Meillassoux notamment, à la question de la prise en charge des inactifs ou des improductifs (jeunes enfants, vieillards, invalides) par les producteurs (les hommes cadets et les femmes) dans ses essais de modélisation des sociétés paysannes africaines<sup>7</sup>. La « solidarité » unissant les groupes lignagers apparaît comme un système de prestation/redistribution. Détenteurs d'une fonction (économique) de répartition des ressources, les aînés de lignage y puisent leur autorité et s'approprient le produit du travail des cadets et des femmes, les maintenant dans une stricte dépendance. Meillassoux repérait l'origine de cette « solidarité » (que, de son côté, Pierre-Philippe Rey caractérisait comme l'appropriation des producteurs par les aînés de lignage) dans le principe même de l'organisation agricole, qui implique une dette des plus jeunes envers les générations antérieures qui leur fournissent nourriture et semences durant la période où ils sont improductifs (la dette ne s'épuisant jamais puisque les vivants restent débiteurs des ancêtres).

À un second niveau, l'anthropologie marxiste a également ouvert la problématique de l'articulation des modes de production. Elle tentait de montrer qu'à travers le système coercitif d'exploitation du travail mis en place par les régimes coloniaux étaient en jeu les fonctions réalisées par l'ensemble de l'économie capitaliste sur des économies agricoles « traditionnelles ». Les communautés lignagères assumaient en effet en large partie sinon intégralement les prestations de « solidarité » envers les travailleurs recrutés temporairement dans le cadre d'un régime salarial « libre » ou forcé, dont la rétribution ne couvrait en aucune façon le coût de la reproduction de la force de travail (entretien des dépendants et du travailleur lui-même dans les périodes de sa vie où il est improductif). Notons que Claude Meillassoux<sup>8</sup> réinterprétait sous cet angle l'accumulation primitive du capital et, en résumé, qu'il en faisait un procès continu de prélèvement sur les économies agricoles périphériques (via les migrations rurales) nourrissant l'expansion ancienne et contemporaine du capitalisme.

Cette position qui pousse à son terme la comptabilité de l'exploitation de la force de travail, peut apparaître réductrice dans la mesure où elle épure à l'extrême les deux formes économiques dont elle prétend expliquer la mise en connexion. L'éclipse qu'ont subie depuis lors

---

7. Dès 1960. De Claude MEILLASSOUX, voir *Terrains et théories*, Paris, Anthropos, 1977 ; *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Paris, Mouton, 1964 ; *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, 1975.

8. Claude MEILLASSOUX, *Femmes, greniers et capitaux*, op. cit.

l'anthropologie économique et le marxisme a contribué à occulter largement les questions posées alors. Elles pourraient être estimées désuètes si l'abaissement du « coût du travail » et celui des « charges salariales » n'étaient pas justement l'un des problèmes très sérieusement débattus dans la prise de décision économique et si, en contrepartie, la « solidarité familiale » d'un côté, la « lutte contre la pauvreté » de l'autre, n'étaient pas exaltées comme facteurs d'amortissement des récessions, spécialement dans les pays où n'existe aucun système d'assistance et de protection sociale d'envergure.

En ce qui concerne le Sud principalement, mais aussi tout l'ancien bloc communiste désagrégé, la faiblesse structurelle des rémunérations issues du salariat, à laquelle s'ajoutent, selon les situations nationales, l'inexistence, le caractère réduit ou la déliquescence des systèmes de protection sociale, donne corps à une interrogation portant sur la « reproduction impossible<sup>9</sup> », c'est-à-dire la difficulté d'appréhender les modes de subsistance lorsque cette dernière, à l'évidence, n'est pas assurée par les ressources obtenues de l'activité exercée. La multiplication des sources de revenus, et donc des formes d'inclusion dans l'économie, apparaît comme une modalité répandue de réponse des acteurs, bien loin des modèles sociologiques construits à partir des classes ouvrières dans les pays industrialisés occidentaux (cf. les interminables débats sur le secteur informel et ses liens à l'économie « formelle »). Une telle stratégie acquiert plus d'efficacité — mais aussi plus de complexité en ce qui concerne son observation sociologique ou économique — lorsqu'elle ne concerne pas des individus isolés (ou des familles nucléaires) mais des collectifs lignagers, villageois, etc. Ces derniers sont alors intégrés par des liens de solidarité et d'entraide qui impliquent une redéfinition des formes de l'autorité, des positions hiérarchiques et de l'identité, et qui sont affermies par des chaînes de dépendance et d'endettement mais aussi, souvent, par les politiques répressives des États ou encore par des stratégies d'employeurs. Certains faisceaux migratoires internationaux le montrent avec évidence, particulièrement dans les nombreuses régions du monde dont la survie économique dépend largement des flux financiers générés par les émigrants. Les groupes soninké, étudiés par Catherine Quiminal, en offrent un exemple parmi d'autres<sup>10</sup> : les rapports de parenté sont le lieu d'une articulation entre les marges d'une économie salariale en France et une économie villageoise

---

9. Selon l'expression qu'Alain MORICE a utilisée pour décrire ses problématiques aussi bien en Afrique qu'en Amérique latine.

10. Catherine QUIMINAL : *Gens d'ici, gens d'ailleurs*. Paris, Bourgois, 1991.

agricole de plus en plus déficiente à mesure que le départ des hommes jeunes s'amplifie. La reconstitution de rapports de dépendance et de soumission entre migrants d'une part, le maintien des liens familiaux enjambant la France et le Mali d'autre part, canalisent les flux monétaires. Ceux-ci se réorganisent progressivement autour de la création d'ONG, et empruntent ainsi les formes institutionnelles qui, actuellement, s'avèrent les plus aptes à drainer des ressources supplémentaires<sup>11</sup>.

Dans le même temps où l'anthropologie économique développait ses thématiques en évacuant la réalité des dynamiques sociales pour se concentrer sur des « modes de production » archétypaux et décontextualisés, les travaux historiques ou sociologiques réalisés sur les régimes de prolétarianisation en Afrique, mais aussi en Amérique latine ou en Asie, mettaient en évidence une complexité bien plus grande. Ils réintégraient le sens des dynamiques sociales et des stratégies individuelles, familiales ou lignagères face à la salarisation et s'attachaient à observer l'intrication des rapports et des flux (monétaires et matériels, mais aussi de dépendants) entre des pôles de parentèle « solidaires », dispersés géographiquement et insérés dans des systèmes productifs et/ou marchands divers. On peut d'ailleurs estimer que l'invention conceptuelle de la notion de réseau — qui a connu au cours des dernières décennies un certain succès, spécialement dans la sociologie économique ou la socio-économie<sup>12</sup> — est née de l'observation de cet enchevêtrement de groupes sociaux plus ou moins « solidaires » au sein desquels les travailleurs migrants construisent leur insertion en milieu urbain<sup>13</sup>.

D'une manière générale, les recherches effectuées en Afrique ont montré l'impossibilité de dégager des relations univoques entre le régime salarial ou capitaliste d'un côté et, de l'autre, les constructions diverses de la parenté ou encore des formes dites informelles du travail ou de l'échange. Loin d'être détruite par l'insertion dans le régime salarial comme le laissait croire jusqu'à une période récente une vision encore empreinte d'évolutionnisme, la « solidarité familiale » s'en nourrit au contraire<sup>14</sup> et s'y reformule<sup>15</sup> ; il en va souvent de même de nombre

11. Voir aussi Christophe DAUM : *Les associations de Maliens en France*. Paris, Karthala, 1998.

12. Bernard CONVERT : « Le renouveau de la sociologie économique », *Journal des anthropologues*, n° 84, 2001 : « Anthropologie et économie », p. 87-110.

13. Cf. les travaux de Clyde MITCHELL.

14. Michel AGIER, Jean COPANS, Alain MORICE (eds) : *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1987.

15. Laurent BAZIN : *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*. Paris, L'Harmattan, 1998 ; « La parenté : miroir

d'activités désignées comme informelles (commerce, artisanat), légales ou illégales, dont certaines sont le creuset de rapports de « patronage », c'est-à-dire d'une protection qui entraîne dépendance et exploitation (par exemple les relations entre un patron et des apprentis qu'il ne paye pas mais dont il prendra en charge l'installation future et une partie de la vie familiale).

De surcroît, l'accent mis aujourd'hui sur le travail des enfants, la vente ou la réduction en esclavage (principalement de femmes et d'enfants) ou encore le servage pour dette dans ses factures multiples, présente avec éclat les glissements fréquents de formes de protection auxquelles s'associent violence et extorsion brutale. Ils contribuent également à démythifier l'idée répandue d'une solidarité familiale infaillible dans les sociétés du Sud. Les travaux de Christian Geffray fournissent quelques exemples de tels régimes de servitude au Brésil<sup>16</sup>. Ceux-ci pourraient être estimés éloignés d'une problématique portant sur la protection sociale et la solidarité. Pourtant, il s'agit bien de cas de ce qui est désigné au Brésil comme du paternalisme, c'est-à-dire de rapports de protection. Des paysans sans terre, en quête de moyens de subsistance, contractent une dette envers un patron qui les installe sur ses terres, leur achète l'intégralité de leur production, tout en leur procurant logement, nourriture et marchandises diverses, et en s'insinuant parfois dans leurs rapports familiaux et matrimoniaux. Comme il est fréquent dans les systèmes mafieux, la métaphore familiale du parrain vient enclorre ce lien de dépendance dans un champ virtuel de parenté. La captation entière du produit du travail n'est alors réalisée doublement que parce que l'exploitation ne se dévoile pas comme telle et que, le protecteur faisant écran entre son protégé et le marché, la dette s'avère impossible à solder. Toute tentative de sortir de la relation ainsi instituée, par la fuite ou le remboursement, est immédiatement sanctionnée par des violences pouvant aller jusqu'au meurtre.

Les exemples cités, portant sur les Soninké ou la servitude au Brésil, montrent des régimes de solidarité singuliers mais qui l'un et l'autre s'appuient sur des principes très répandus. D'un point de vue théorique, leur analyse s'inspire directement des travaux de Meillassoux, dont ils prolongent la problématique de l'articulation des modes de production.

---

et enlèvement des hiérarchies en Côte-d'Ivoire », *Journal des anthropologues* n° 77-78, 1999 : « Nouvelles configurations économiques et hiérarchiques », p. 193-215 ; Roch YAO GNABÉLI : « Les funérailles dans les entreprises ivoiriennes », *Journal des anthropologues*, n° 66-67, 1996 : « Anthropologie, entreprise, entrepreneurs », p. 85-95.

16. Christian GEFFRAY : *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*. Paris, Karthala, 1995.

Geffray en particulier engageait à voir dans le paternalisme brésilien, dans ses formes extrêmes de servage comme dans les modalités plus usuelles du clientélisme, des procédés de capture de la force de travail se développant à la périphérie du système capitaliste. Il les comparait directement aux modalités du paternalisme patronal européen aux XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècles. La généralisation opérée par Geffray apparaît moins intéressante en tant que nouvelle tentative de théorisation du capitalisme, de son expansion et de ses marges que dans la réflexion à laquelle elle convie sur les pivots : formes du travail/formes de l'autorité/formes de protection.

Ces dispositifs du paternalisme patronal du siècle dernier incluait des systèmes de prestation assurant aux salariés et à leur famille logement, soins médicaux, prise en charge des veuves, voire école et église. Ils associaient parfois des structures d'approvisionnement en marchandises diverses (assurant les employeurs de récupérer une partie au moins des salaires qu'ils versaient). Leur visée était, d'une part, la stabilisation d'une main-d'œuvre difficile à mobiliser ou encline à s'embaucher ailleurs et, d'autre part, la consolidation de l'autorité et de la légitimité d'employeurs cherchant à apparaître sous la figure de bienfaiteurs (adossés à la légitimité religieuse et renversant à leur profit dans l'imaginaire un rapport économique « objectif »).

Des esquisses de la protection sociale française actuelle se sont par exemple formées effectivement dans le Nord de la France sous l'effet de la concurrence que se livraient les firmes minières, sidérurgiques et textiles pour le recrutement de salariés. En ce qui concerne la branche minière, elles allaient donner lieu à un système corporatiste de protection, assurant une clôture relative de l'univers de la mine et une hégémonie totalisante des compagnies manipulant le religieux. Ce régime a survécu et s'est même renforcé lorsque, transformé en statut particulier de travail avec la nationalisation des sociétés charbonnières, il a échappé à celle de la protection sociale.

Plus généralement, la question de la précarité des conditions de vie inhérentes à un système économique dans lequel le travail était devenu une marchandise, a été, en France comme ailleurs, un objet durable d'affrontements. Différentes visions et modalités de la solidarité, insérées elles-mêmes dans des orientations idéologiques, politiques et religieuses, se sont constamment opposées. De façon schématique, trois grands ensembles peuvent être distingués. Une perspective (que l'on peut qualifier de libérale, imposée par la révolution de 1789) assigne à l'individu (postulé isolable des rapports sociaux) une valeur propre liée à son utilité productive et le désignerait comme sans intérêt à partir du

moment où cette utilité n'est pas immédiate, le condamnant alors à une survie hasardeuse. Une seconde optique (appelons-la patronale-paternaliste) privilégie la reproduction de la force de travail dans des conditions précises où sa mobilisation est problématique. Un troisième faisceau de conceptions (issues des mouvements ouvriers, syndicaux et/ou mutualistes) construit sur l'identité des statuts et des conditions de travail, à la fois l'idée et les institutions d'une solidarité qui se décline selon différentes facettes en termes politique, économique ou encore d'appartenance (de classe, de corporation). Les sociétés mutualistes — qui se sont multipliées dans les milieux ouvriers à la fin du XIX<sup>e</sup> et jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qui peuvent être considérées comme une autre matrice de la protection sociale française actuelle — s'intégraient dans ce troisième ensemble idéologique. Il faut également rappeler qu'elles se sont concrètement constituées dans des situations particulières, prenant corps dans le tissu des rapports sociaux de travail et de voisinage, eux-mêmes structurés par les confrontations locales politiques, statutaires et religieuses. Autrement dit, la solidarité qu'elles mettaient en œuvre au sein de groupes d'interconnaissance n'est pas née d'une nécessité ou d'une spontanéité, mais dans un climat marqué par la nature conflictuelle des stratifications sociales et l'enjeu politique de la laïcisation. Elles émergeaient alors comme une modalité d'affirmation statutaire et de manifestation d'émancipation et d'égalité face aux employeurs et aux instances publiques et privées de charité autant que vis-à-vis de ceux qu'elles n'incluaient pas.

La coexistence de différentes formes de la solidarité est l'un des moyens par lesquels s'articulent les unes avec les autres des sphères d'appartenance et de dépendance dans le cadre de toute société. Pour poursuivre avec l'exemple de la France, l'histoire de la constitution de la sécurité sociale, au demeurant assez lente, a bien été le produit de conflits portant sur la nature et l'importance relative de ces sphères d'appartenance et de dépendance, avec pour enjeu central la double question des stratifications sociales et de l'allégeance des salariés envers leur employeur (ou leur branche professionnelle, si l'on pense à la période de Vichy, qui a tout juste précédé la création de la sécurité sociale) d'une part, l'État d'autre part, mais aussi le clergé catholique, les organisations syndicales et corporatives, etc. Notons au passage qu'à l'inverse, la question de la dépendance de la famille envers le « chef de ménage » a été, dans un premier temps au moins, radicalement évacuée. La généralisation à l'échelle nationale de la sécurité sociale — c'est-à-dire la constitution de l'État-providence, selon la dénomination usuelle — a incorporé plus profondément la question de la solidarité dans le mode de

légitimation de l'État. Les rapports de prestations et de redistribution (pour reprendre la terminologie de Meillassoux) qui en découlent tendent ainsi à reporter sur l'État, qui en est le garant et l'organisateur, une solidarité (et une dépendance) extériorisée par rapport aux sphères familiales, du travail et de l'entreprise, des cercles mutualistes localisés, etc. Il reste que dans ce cas précis, ce rapport à l'État est médiatisé par le travail et le statut du travail, c'est-à-dire aussi par l'institution de divers régimes particuliers de travail, corporatistes (les mineurs, les fonctionnaires, les enseignants, les paysans, etc.) ou statutaires (les cadres). Cette structure, articulant solidarité, structures de regroupement professionnel et rapport au politique, est aujourd'hui en voie de recomposition sous l'effet de plusieurs tendances contradictoires qui deviennent l'objet de nouveaux conflits. D'un côté, l'étatisation tendancielle de la protection sociale, les tentatives de dissolution des régimes particuliers, l'extension et l'universalisation des dispositifs de protection et d'assistance dégagent l'État des formes antérieures de médiation par le travail et les organisations professionnelles. D'un autre côté, l'importance croissante des systèmes privés d'assurance, de prévoyance ou de fonds de pensions instaure une confrontation individualisée de chacun aux risques de licenciements, de maladie ou de surissement de la vieillesse.

Ce bref parcours anthropologique illustre plusieurs points transversaux de réflexion. Tout d'abord l'évidence que toute pratique systématique de solidarité — en supposant implicitement ou explicitement la construction d'entités sociales dont le déficit requiert une réparation — est en elle-même excluante à un double niveau. La catégorie cible occulte tous ceux qui n'en relèvent pas. De surcroît, elle est en tant que telle une stigmatisation qui dénomme toujours la dépendance et de façon détournée constitue un ancrage de l'existence de modes d'exploitation particuliers. Ceci interdit toute idéalisation de la solidarité.

À un second niveau, le constat actuel d'une relative universalité des rapports de domination entre genres évolue aujourd'hui vers des formes de recomposition qui — tout en maintenant les axiomes hiérarchiques — dissolvent les anciens modes d'unité familiale autour du mariage et promeuvent des droits ancrés dans la spécification de la fonction d'engendrement et d'éducation-élevage comme fondatrice d'une catégorie défavorisée à réhabiliter. Ces schèmes cognitifs, qui conduisent à de telles actions de « solidarité », méritent d'être réinterrogés à la lumière de l'enfermement et de l'aliénation qu'ils véhiculent. Dans le même moment se joue là une sorte de transfert des précarisations

statutaires — dues aux transformations du marché du travail — vers la sphère familiale qui, au Nord comme au Sud, se fragilise.

En outre, ces questions sur la solidarité se posent avec acuité, en particulier face au développement des migrations internationales, qui s'accompagne d'un essaimage communautaire dans l'ensemble des sociétés industrialisées. Ce phénomène implique à plus ou moins long terme des processus de multiplication des dispositifs différentiels de solidarité répondant à l'éventail des conditions d'exploitation et de segmentation du travail. Les liens de l'ensemble de ces rapports microsociaux — construits sur la dette, l'appartenance et le servage — à l'économie globale reposent la question, sous d'autres formes, de l'articulation des modes de production en jeu dans les configurations contemporaines du capitalisme.

Enfin, dans cette perspective, il convient de reconsidérer l'ampleur actuelle des ONG, comme acteurs de solidarité, dans sa dimension d'alibi globalisé des effets négatifs de la globalisation économique.

### **ONG : solidarités projectives et acteurs de médiation**

Les ONG ont acquis en quelques décennies une extrême visibilité. Leur image initiale d'organisations militantes, spontanées ou alternatives fait place désormais à celle d'organisations techniquement compétentes chargées d'actions financées par des organisations multilatérales. Présentes dans les débats des sociétés nationales, elles prennent aussi la parole sur la scène globale des choix planétaires, économiques, écologiques, politiques. L'analyse de cette évolution historique à travers des périodes ou des étapes identifiables montre que la nature des ONG, leurs fonctions, subissent des transformations liées aux changements des sociétés et des idéologies. Elles s'inscrivent désormais au cœur des médiations entre États et sociétés comme des acteurs idéologiques importants qui participent d'une restructuration des champs politiques antérieurs. Plus précisément, la figure des ONG prend une place importante dans les nouvelles médiations que requiert la globalisation progressive des modèles économiques et moraux occidentaux à l'échelle planétaire.

Nées dans le contexte des décolonisations et ayant pris une part croissante à la conception et à l'application des politiques bilatérales de développement, elles apparaissent d'abord comme des acteurs idéologiques du développementalisme dans ses différentes phases successives, des années soixante jusqu'à la fin du siècle. Elles véhiculent le mythe global d'une solidarité du Nord à l'égard du pauvre Sud, qui se

décline successivement à travers des idéologies différentes, d'abord tiers-mondistes, désormais humanitaires. Les ONG sont des acteurs essentiels dans l'évolution de l'idéologie occidentale du développement. Largement inspirées par l'idéologie tiers-mondiste dans les années soixante-soixante dix, elles ont joué un rôle important dans la formulation et la gestion de la question des rapports Nord-Sud, c'est-à-dire des formes de la domination du Nord sur le Sud et de leur évolution.

À mesure que les politiques de développement échouaient — dans une large mesure — à transformer les sociétés du Sud, elles ont produit des variantes alternatives du modèle initial, ces variantes devenant fréquemment le modèle temporairement expérimenté par les politiques publiques ultérieurement. Cette capacité d'innovation s'est heurtée néanmoins à la limite imposée par la petite taille des projets qui parvenaient rarement à déclencher des dynamiques plus larges. Qu'elles interviennent en dehors des politiques publiques ou qu'elles soient financées par ces mêmes politiques étatiques, l'absence de résultats significatifs, durables et à grande échelle a transformé les décennies successives du développement en une relative déconvenue. Les changements programmés et attendus n'étaient pas réalisés et les politiques de développement, États et ONG confondus, se traduisaient à la fin des années quatre-vingt par un certain échec, dans des contextes devenus néo-coloniaux à force d'aides et de prothèses diverses.

Dans les années quatre-vingt se développe une nouvelle génération d'ONG d'urgence médicale, les plus connues, comme Médecins sans Frontières ou Médecins du Monde, constituant des figures emblématiques de l'action humanitaire, elle-même paradigmatique de l'idéologie actuelle de la solidarité. L'urgence installe une nouvelle temporalité. L'action immédiate veut se substituer au développement comme processus pédagogique. Fortement médiatisées, ces actions apportent des témoignages politiques sur la violence d'État et l'absence de démocratie dans nombre de pays du Sud. Le message démocratique — et largement antiétatique — se situe dans les dernières années de la guerre froide. L'opinion (celle des pays occidentaux essentiellement), prise à témoin par le marketing direct et les médecins, soutient ces actions d'urgence qui revendiquent l'efficacité. Le développement ne fait plus recette face à des commandos humanitaires s'affirmant solidaires, donc apolitiques, bien qu'ils surgissent dans le sillon de l'offensive anti-tiers-mondiste néolibérale de la fondation Libertés sans Frontières (1985). De cet affrontement se dégagent les nouveaux profils des ONG humanitaires d'aujourd'hui qui pansent les blessures de victimes accessibles mais ont

abandonné, comme utopique, l'aspiration à plus de justice dans les rapports Nord-Sud.

Des projets de développement aux opérations humanitaires s'observent deux styles d'intervention, deux types d'aspirations et d'objectifs, deux contextes idéologiques de solidarité (pendant et après la guerre froide), deux types de messages sur les pays du Sud qui marquent des ruptures manifestes dans la signification des pratiques malgré certaines continuités. La principale mutation tient peut-être au changement de position des acteurs, groupes sociaux ou sociétés ciblées : les associations développementalistes s'adressaient à des hommes comme sujets politiques de jeunes États ; trente ans plus tard, c'est l'homme victime qui est l'objet silencieux des soins des organisations humanitaires. Cette évolution invite à se pencher sur la place stratégique et le rôle politique dont les ONG sont aujourd'hui investies dans le débat public tel qu'il se formule dans le cadre de l'émergence, réelle ou conceptuelle, d'une société civile mondiale née de la globalisation, en charge de gérer les déviances, dont la pauvreté serait la principale suivant les dogmes néo-libéraux.

Tandis que les actions de développement s'engageaient dans une moralisation des rapports Nord-Sud, l'humanitaire se réclame d'une moralité internationale fondée sur des droits de l'homme affirmés universels et à ce titre porteur d'une morale globale. Les ONG sont présentes désormais aussi bien dans les débats des sociétés nationales que dans ceux qui portent sur des choix globaux de modèles sociaux, politiques, juridiques. L'interdépendance généralisée produite par la mondialisation du marché et les communications en temps réel réarticule le local et le global et fait de cette articulation une nécessité. Les ONG y tiennent une grande place dans la mesure où elles témoignent et prennent en charge certains problèmes de société hier exclusivement dévolus aux services publics sociaux (drogue, sida, SDF) dans le cadre de normes qui dépassent les frontières des États en se référant à des droits globaux mis en avant par l'action humanitaire proche ou lointaine. Une sorte de délocalisation des normes de solidarité est ainsi réalisée par les ONG qui amènent les citoyens à se penser dans un cadre international global. Productrices de références globales, comme les organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale et l'Union européenne, les ONG sont engagées dans des actions concrètes localisées qui établissent le lien entre ces situations, les acteurs locaux et les normes globales abstraites. Organisations proches du terrain, leur médiation aurait pour vertu et pour fonction de relayer l'émergence de problèmes locaux et de les situer dans un cadre plus large et normatif. Cette capacité de référence

à des normes leur confère un rôle actif dans la divulgation et l'imposition « en douceur » de référents globaux compatibles, voire complémentaires, des « lois du marché » dont l'universalité affirmée exige une morale également universalisée afin d'assurer un emballage éthique pour une exploitation raisonnable et raisonnée. Sous un tel angle, l'action des ONG facilite l'intégration de telles normes par les populations et groupes locaux : elles sont devenues des agences de globalisation morale.

Ces mêmes organisations disposent d'une capacité de contestation par la force des témoignages médiatiques qu'elles diffusent. En dénonçant les situations les plus choquantes incompatibles avec les normes qu'elles promeuvent, elles disposent d'un pouvoir de protestation — souvent utilisé au coup par coup — qui en fait des groupes de pression dotés d'une capacité de contre-pouvoir. Cette double fonction d'intégration et de contestation leur confère une position stratégique dans les enjeux de société qui occupent une part de plus en plus importante du champ politique. Elles tendent à se substituer aux institutions politiques de participation traditionnelle car elles constituent une forme d'expression, d'opinion, de pression, de pétition. Elles favorisent l'émergence de liens infrapolitiques et inaugurent d'autres formes de représentation que celles qui sont issues des urnes.

Ces fonctions d'acteurs de médiation s'exercent dans un contexte de globalisation qui modifie l'autorité des États, la décentralise, ouvrant ainsi aux ONG des champs d'influence nouveaux. En tant qu'institutions de médiation entre des groupes sociaux, des instances politiques et administratives dans les pays du Nord, dans les pays du Sud, entre le Nord et le Sud, les ONG produisent de nouveaux regards sur les formes contemporaines de l'altérité. Celles-ci se construisent moins sur le mode de la rupture que sur des phénomènes d'interpénétration et d'interdépendance qui se globalisent. Les tentatives de contrôle des migrations internationales, dans lesquelles les ONG jouent un rôle important, soulignent l'érosion des référents culturels homogènes, la collusion du proche et du lointain et la réalité de représentations symboliques et idéologiques résultant des reconfigurations actuelles. Elles apparaissent aujourd'hui comme des acteurs essentiels dans la structuration symbolique et réelle du monde global qui s'esquisse.

### **Des formes fragilisées de protection sociale et de solidarité**

Les avancées des organisations internationales (PNUD, OCDE, Banque mondiale, etc.) sur la nécessaire prise en compte du « capital social/humain » dans un monde dominé par la financiarisation, ont suivi

et accompagné la montée de ces thèmes humanitaires de solidarité par la médiation des ONG<sup>17</sup>. Ils désignent la part indispensable — et non maudite — du marché<sup>18</sup> dans ses modalités objectives mais aussi symboliques et idéologiques. En d'autres termes, à l'encontre d'un enchantement du spectacle d'une contestation supposée croissante de l'absence de solidarité inhérente aux définitions actuelles de la croissance, il est nécessaire de repenser les logiques d'étayage qui se jouent dans ces édifications toujours à la fois négatives et positives de la pauvreté, remaniant à l'infini le fantasme de l'abondance des pauvres, quelle que soit leur localisation au Nord comme au Sud.

Pour assurer le maintien de sa cohésion, toute société est amenée à sécréter diverses formes de légitimation des inégalités d'accès aux ressources ainsi qu'à gérer la répartition des richesses entre ceux qu'elle définit comme actifs et une solidarité nécessaire à l'égard des situations postulées d'inactivité. La conjoncture actuelle est marquée tout à la fois par un désengagement de l'État de la protection sociale et de la régulation des inégalités et par des processus d'individualisation, de privatisation et de communautarisation de la protection sociale. La question s'avère également problématique au niveau international et les nouveaux modes d'interdépendance économique qui se dessinent sous l'égide de la finance et de la concurrence lui confèrent une acuité singulière.

Une des manifestations concrètes de ces contradictions se traduit par une relative compétition internationale sur les systèmes de protection sociale, qui implique des pressions à la baisse dans les pays du Nord, à la hausse dans les pays du Sud. L'objectif hypothétique serait alors d'atteindre des plus petits communs dénominateurs entre les pays du Nord et du Sud, uniformisés, voire globalisés. Au contraire des pays du Sud, symboles discutables d'une solidarité « spontanée », les pays du Nord sont le lieu d'émergence du modèle de la protection sociale. La globalisation invite à une réévaluation de cette partition binaire ; envisager le retour à une protection sociale généralisée sur le modèle de la période antérieure supposerait une interprétation approfondie de ces nouvelles interpénétrations.

De nouvelles recompositions et élaborations de formes de protection sociale et de solidarité s'inscrivent aujourd'hui entre trois pôles principaux. Au niveau microsocial, les groupes d'appartenance (famille, parenté, voisinage, proximité) sont présumés assumer une prise en charge

---

17. Bernard HOURS : *L'idéologie humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 1998.

18. Laurent BAZIN & Monique SELIM : *Motifs économiques en anthropologie*. Paris, L'Harmattan, 2001 ; voir aussi *Histoire et anthropologie*, n° 22 (2001) : « Mythes et pratiques du marché », Paris, L'Harmattan.

relative de leurs membres selon le point de vue des politiques macroéconomiques. L'observation montre plutôt une démultiplication des tensions et des conflits sous le poids des contraintes objectives. Les solidarités dites de proximité ou de voisinage n'ont pas cette capacité qu'on leur attribue fréquemment de compenser les effets de précarité et de pauvreté résultant des politiques économiques menées.

À un niveau intermédiaire, les acteurs institutionnels locaux (firmes, institutions spécialisées, associations à caractère syndical, politique, religieux ou ethnique, ONG, etc.) semblent en voie d'expansion. Ces organisations sont en train d'acquérir un rôle majeur de compensation, de médiation, de représentation des intérêts de groupes sociaux en situation de marginalité ou d'exclusion par rapport aux logiques de marché.

De leur côté, des acteurs institutionnels transnationaux telles les ONG internationales (qui assurent la formation à la microfinance, la microproduction, la gestion humanitaire des exclus, etc.) et les institutions de lutte contre la pauvreté ont une efficacité idéologique et symbolique aussi remarquable que leurs résultats sont modestes. Porteurs de normes sociales supposées universelles, ces acteurs ne peuvent parvenir à corriger les effets sociaux des politiques économiques. L'ensemble de ces recompositions révèle deux processus opposés : une fragmentation de la solidarité et de la protection sociale qui tendent à se refermer sur des catégories d'acteurs spécifiques à leur initiative (selon les cas, catégories d'origine, de statut, d'emploi, d'appartenance, etc.) ; l'institutionnalisation et l'internationalisation d'acteurs de médiation entre les États et les populations. Ces « organisations du troisième secteur » selon l'expression de Jeremy Rifkin se substitueront-elles progressivement à l'effacement graduel des États-nations comme garants d'une justice sociale minimale dans un cadre national désormais en voie d'éclatement, à tout le moins d'altération ?

Notons que dans chaque société des normes morales et sociales permettent de définir le degré de précarité acceptable et que les institutions chargées de répartir le poids économique de la prise en charge ont aussi à identifier un seuil de tolérance au-delà duquel il y a rupture de la solidarité. Dans le cadre de l'éclatement de la protection sociale et des solidarités, de nouvelles modalités de solidarité sont excluanes en tant que telles.

On peut désigner quatre sphères de formes de solidarité. La protection rapprochée s'appuie sur des rapports de proximité familiale ou de travail aussi bien en milieu rural qu'urbain. Des phénomènes de dépendance et d'interdépendance sont ainsi créés ou observés entre ces acteurs liés par des rapports interpersonnels.

De son côté, l'Etat comme puissance publique est au cœur des systèmes de protection sociale institutionnalisés. Comme garant de l'ordre social, il doit assurer une socialisation et une intégration minimales, en deçà de laquelle l'ordre social est fragilisé. La fragilisation du lien social observée actuellement dans de nombreuses sociétés du Nord et du Sud produit, autant qu'elle résulte, des systèmes privés directement fondés sur une logique financière (assurances, fonds de pension, capitalisation) et l'isolement de consommateurs, acquéreurs ou bénéficiaires de garanties achetées et non plus acquises par leur statut social et politique de citoyens ou membres d'une collectivité. Dans chaque société le passage (programmé ou programmable ?) du contrat social (droit) au contrat commercial permettant d'acquérir des prestations sociales s'opère sur un mode singulier.

La brutalité d'un tel système fondé sur les ressources des individus produit un grand nombre d'exclus condamnés à une précarité gérée par des actions d'assistance privées, dont le développement des ONG offre un exemple actuel. Les bénéficiaires sont réellement ou potentiellement en état de marginalité sociale, économique voire politique. Les actions ne tiennent pas lieu de politique et gèrent les plus exposés. Toutefois, des prises de conscience collectives peuvent naître de ces interventions d'assistance et déboucher sur des revendications politiques de dignité, de droits et de citoyenneté. Les minima sociaux ne résultent pas exclusivement des ressources disponibles mais font intervenir aussi des lectures politiques, éthiques, culturelles de ce qui est acceptable en terme de partage et de socialisation.

Les appartenances religieuses, ethniques résultent plutôt de l'exclusion dont sont victimes certains groupes repérés et désignés par leur origine et de ce fait invités aux risques du repli identitaire. A ce titre, elles ne produisent pas de véritable solidarité positive mais peuvent être l'instrument d'une revendication politique, porteuse d'appartenance mais aussi d'accès à une solidarité élargie. Les questions de migrations internationales aujourd'hui soulignent l'importance des frontières statutaires ou de l'appartenance par rapport à une société dispensatrice de prestations sociales. Le rapport Nord-Sud est en train de devenir une division propre à chaque société entre ceux qui fonctionnent dans le capitalisme marchand et ceux qui sont en dehors, structurellement qualifiés de pauvres.

Dès lors que le développement paraît devenu « lutte contre la pauvreté », son objectif est, modestement, de limiter la visibilité de la misère plus que de la limiter ou de la supprimer. Les principaux acteurs institutionnels (FMI, Banque mondiale, Union européenne) financent des

programmes réservés aux plus sinistrés, ceux qui sont inaptes à prendre des risques d'entrepreneurs pour cause d'exclusion des mécanismes socioéconomiques productifs de ressources et d'intégration. L'exclusion est donc, dans une certaine mesure, l'œuvre des politiques macroéconomiques. C'est pourquoi les acteurs multilatéraux la traitent comme une maladie, c'est-à-dire par traitement des symptômes (famines, épidémies, bidonvilles) sans remise en question des modèles globaux, éventuellement pathogènes, en termes sociaux. Ce sont les terrains d'intervention des ONG internationales et de leurs filiales nationales, qui opèrent, sur financements multilatéraux, comme un SAMU planétaire de traitement de survie pour des victimes de cataclysmes aussi bien naturels que politiques ou économiques. Cette solidarité d'urgence globalisée ne peut se substituer aux politiques sociales. Cette délégation porte sur le traitement des signes les plus forts de la pauvreté, lorsque la survie est menacée. De tout temps, ce fut un devoir majeur de l'autorité politique légitime. Les ONG internationales occidentales sont donc de moins en moins alternatives et de plus en plus partie prenante des politiques globales de « lutte contre la pauvreté ». Le développement apparaît pudiquement abandonné comme projet.

Les ONG locales présentent deux faces. Soit elles demeurent des relais dans la dépendance des ONG internationales, soit elles représentent des alternatives locales en termes politiques et socioéconomiques, indissolublement liés. En effet, les inégalités sociales sont au cœur de la pauvreté et de l'exclusion. C'est donc en termes de droits politiques, économiques, sociaux revendiqués qu'agissent des ONG locales en Inde, au Bangladesh, au Brésil, au nom d'une conception nationale de la solidarité qui se présente comme une aspiration et non comme une forme de sauvetage. Les acteurs de ces pratiques locales mettent en scène des formes d'engagement dont la pertinence est profondément locale. Les champs sociaux où ils s'inscrivent produisent des logiques sociales du plus grand intérêt pour qui veut comprendre les causes de la misère.

Ainsi, au Nord comme au Sud, les groupes sociaux producteurs de richesse et consommateurs de biens jouissent d'une relative sécurité dans les schémas d'assurance privés et publics. L'assistance réservée aux autres, exclus, précaires, les plus dépendants, cache au Sud une majorité de la population prise entre assistance et revendication, à des doses variées selon les sociétés. Le « tiers secteur » évoqué, à la fois charitable et revendicatif, n'est-il pas structurellement le lieu d'émergence d'une société civile mondiale projetée, articulée avec les sociétés civiles locales, ou n'est-il que la somme des secours de crises conjoncturelles multiples observées ?

De la réponse à cette question résultera une bonne part de l'histoire du siècle à venir.

### **Solidarités-marchandise**

Pour conclure cette tentative de montrer les différentes facettes des connexions entre solidarité et travail dans l'espace et dans le temps, il convient d'avancer quelques hypothèses sur les conséquences d'une extension sans frein des axiomatiques capitalistes.

Tout d'abord, notons qu'un système global de travail est en train de se mettre en place sous l'aune d'une réduction sans limite du coût du travail, c'est-à-dire un abandon de la protection sociale. Les anciennes barrières (centre/périphérie, Nord/Sud, salariat protégé/précaire etc.) s'effacent tangentiellement, faisant de la main-d'œuvre un acteur dont la mobilité généralisée dans l'organisation du travail est le caractère essentiel. Une conséquence en est l'échec potentiel de toute tentative de contrôle des migrations et, dans le même moment, une perturbation durable des rapports politiques internes aux différents pays se crispant sur l'idéologie d'une séparation impossible entre nationaux et figures variables d'étranger.

Dans cette configuration, la solidarité devient une fiction urgente devant s'ancrer aux différentes échelles pour annuler les effets d'un nouveau marché global du travail.

Le premier résultat, partout repérable, est tangible dans la volonté de cantonner la protection sociale et la solidarité dans l'univers d'un entre-soi imaginaire, scellé par l'origine et l'appartenance.

À un deuxième niveau, l'implication croissante des entreprises dans une solidarité étendue, aussi mythique qu'inefficace, se donne à voir avec force dans les slogans d'un capitalisme éthique. Le don charitable est de surcroît associé aux arts, sports, etc., comme faire-valoir dans les stratégies de marketing. La solidarité s'érige ainsi aujourd'hui en marchandise apportant une valeur ajoutée à l'installation d'un mode globalisé d'exploitation du travail, tandis que le marché du don accompagne l'accumulation du capital par le biais des sociétés d'actionnaires.

Bazin Laurent, Hours Bernard, Selim Monique (2003)

Solidarité, travail, globalisation

In : Hours Bernard (ed.), Selim Monique (ed.). Solidarités et compétences : idéologies et pratiques

Paris : L'Harmattan, 17-37. (Travail et Mondialisation)

ISBN 2-7475-4836-8